

**DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE**

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	8
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Pascal GIACOMEL
Date de la convocation des conseillers	20 novembre 2024
Date de l'affichage de la convocation	20 novembre 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Madame Emma ABREU, Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Hassan FERE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT

Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE

Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Dominique DI PONIO

Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE

Monsieur Hervé TOUGUET donne pouvoir à Madame Sylvie MUNDVILLER

Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hassan FERE

Madame Danièle KAMENI, donne pouvoir à Monsieur Samir METIDJI

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Nadia GHARNIT

OBJET : Avenant n°1 au marché n° 2022/02 « concours sur ESQ – Maîtrise d’œuvre pour la construction d’un nouveau conservatoire à Villeparisis »

Le Conseil Municipal,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1411-6 ;
- Vu** le Code de la Commande publique et notamment ses articles R2432-6 et R2432-7,
- Vu** le Marché n°2022/02 « Concours sur ESQ – Maîtrise d’œuvre pour la construction d’un nouveau conservatoire à Villeparisis » ;
- Vu** l’avis favorable rendu par la commission d’appel d’offres en date du 8 novembre 2024 comme le stipule l’article L1411-6 du CGCT ;
- Vu** l’avis de la commission des finances, du développement économique et de l’emploi du 18 novembre 2024 ;
- Vu** le projet d’avenant annexé aux présentes,

Considérant la nécessité de passer un avenant pour ajuster le forfait de rémunération du maître d’œuvre ;

Entendu l’exposé de Monsieur Stéphane PAVILLON, Adjoint au maire délégué aux Grands projets, aux travaux et au cadre de vie,

DÉLIBÈRE

Article 1^{ER}

ADOpte le projet d’avenant tel qu’il figure en annexe de la présente.

Article 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document afférant à sa mise en œuvre.

Article 3

Les dépenses relatives à cet avenant sont inscrites au budget principal de l’exercice concerné

Article 4

Monsieur le Maire est chargé de l’exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs,

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat

ADOpte après le vote suivant :

34 votants dont 8 pouvoirs

33 pour dont 8 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l’avenir pour ambition)

1 abstention (Monsieur Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Pascal GIACOMEL Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20241128-24_10010-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024